

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 19 décembre 2019

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 25 membres.

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Sylvia BARTHELEMY - Roland BLUM - Gérard BRAMOULLÉ - Christian BURLE - Martine CESARI - Frédéric COLLART - Georges CRISTIANI - Daniel GAGNON - Danièle GARCIA - Gérard GAZAY - Roland GIBERTI - Nicolas ISNARD - Didier KHELFA - Richard MALLIÉ - Xavier MERY - Danielle MILON - Jean MONTAGNAC - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Henri PONS - Georges ROSSO - Michel ROUX - Martine VASSAL.

Étaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Christophe AMALRIC représenté par Pascal MONTECOT - François BERNARDINI représenté par Martial ALVAREZ - Patrick BORÉ représenté par Danielle MILON - Maryse JOISSAINS MASINI représentée par Gérard BRAMOULLÉ.

Étaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Gaby CHARROUX - Arlette FRUCTUS - Alexandre GALLESE - Eric LE DISSÈS.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

VOI 015-7612/19/BM

■ **Approbation d'une convention de maîtrise d'ouvrage unique et de remboursement avec la Chambre de Commerce et d'Industrie Marseille-Provence pour la requalification des espaces publics du centre-ville de Marseille** MET 19/13200/BM

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

La Métropole Aix-Marseille-Provence est maître d'ouvrage de la requalification des espaces publics du centre-ville de Marseille.

Les travaux d'aménagements ont pour but d'améliorer le partage de l'espace public et de créer à terme un vaste espace cohérent et lisible d'environ 7 000m² dans l'hyper-centre de Marseille.

Par délibération du 14 décembre 2017, le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence a approuvé le programme synthétique de requalification des espaces publics du centre-ville de Marseille.

Les objectifs de la requalification sont les suivants :

- Améliorer le fonctionnement urbain dans une perspective de centre-ville apaisé en réorganisant le dispositif des transports en commun et en assurant une continuité piétonne,
- Poursuivre la requalification des espaces publics du cœur historique de Marseille,
- S'inscrire dans une démarche de développement durable,
- Définir une cohérence de traitement des espaces publics avec l'élaboration d'une charte de qualité urbaine du centre-ville de Marseille.

Le projet s'inscrit dans le cadre de l'opération globale de redynamisation « Ambition Centre-ville » et vise à poursuivre la requalification des espaces publics du centre-ville sur la base des éléments de programme suivants :

Signé le 19 Décembre 2019
Reçu au Contrôle de légalité le 06 janvier 2020

- Piétonniser la Canebière,
- Restructurer la gare de bus Bir-Hakeim dans la perspective d'accueillir un parc électrique,
- Mettre en œuvre une piétonisation progressive de l'hyper-centre,
- Améliorer la place accordée aux vélos au sein de l'espace public,
- Retrouver une unité d'ensemble et une cohérence de traitement des espaces publics,
- Envisager des plantations sur les nouveaux aménagements en s'adaptant aux contraintes et restaurer les espaces arborés.

La maîtrise d'œuvre de l'opération est assurée depuis février 2018 par le groupement INGEROP Conseil et Ingénierie / Michel DESVIGNE Paysagiste / TANGRAM architectes.

Dans le secteur 14 (Bir-Hakeim) de la requalification du Centre-Ville, les travaux envisagés permettront à terme d'apaiser le trafic et de favoriser les cheminements piétons entre la gare de Bus Canebière Bourse et les abords du Centre Bourse. Le coût global de réalisation a été évalué à 3 752 068,80 € TTC.

Afin de disposer d'un aménagement qualitatif homogène dans l'ensemble du secteur, le projet prévoit une intervention jusqu'en limite de façade du Palais de la Bourse : ainsi une partie des travaux se situe sur l'emprise du Palais de la Bourse, dont le propriétaire est la Chambre de Commerce et d'Industrie Marseille Provence (CCI) ; la parcelle concernée se situant au 2, rue Bir Hakeim.

Ces travaux ont pour objet la pose de réseaux enterrés et de bornes, ainsi que le nivellement du sol entre le Palais de la Bourse et le Centre Bourse.

Une partie des travaux à réaliser relevant de la compétence de la CCI Marseille Provence, cette dernière et la Métropole Aix-Marseille-Provence ont décidé de mettre en place une maîtrise d'ouvrage unique pour l'exécution des travaux, dans un souci d'efficacité technique et financière.

Ainsi, la Métropole réalisera pour le compte de la CCI Marseille Provence les travaux de pose, de fournitures et de génie civil, des bornes avec un remboursement de la CCI Marseille Provence estimé à 123 182,40 € TTC.

Il convient par conséquent de conclure une convention de maîtrise d'ouvrage unique entre la CCI Marseille Provence et la Métropole afin de fixer les modalités de réalisation et de remboursement des travaux pour la requalification des espaces publics du centre-ville de Marseille.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération VOI 004-3373/17/CM du 14 décembre 2017 approuvant le programme synthétique de l'opération de requalification des espaces publics du centre-ville de Marseille et l'affectation de l'opération d'investissement correspondante ;
- La délibération FAG 021-5718/19/CM du Conseil de la Métropole du 28 mars 2019 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole ;
- La lettre de saisine de la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- L'avis du Conseil de Territoire Marseille Provence en date du 17 décembre 2019.

Signé le 19 Décembre 2019
Reçu au Contrôle de légalité le 06 janvier 2020

Où le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Que la réalisation de travaux par la Métropole dans l'emprise du Palais de la Bourse, propriété de la CCI Marseille Provence, nécessite la passation d'une convention afin d'en fixer les modalités techniques et financières ;
- Qu'il convient d'approuver la convention correspondante entre la CCI Marseille Provence et la Métropole.

Délibère

Article 1 :

Est approuvée la convention ci-annexée portant maîtrise d'ouvrage unique conclue avec la CCI Marseille Provence pour l'opération de requalification des espaces publics du centre-ville de Marseille.

Article 2 :

Madame la Présidente de la Métropole ou son représentant est autorisé à signer cette convention.

Article 3 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget du Territoire sous le numéro d'opération : 2018102100 - Nature : 4581181021 - Fonction : 851 - Sous-Politique : C311.

Article 4 :

Les recettes seront constatées au Budget de la Métropole Aix-Marseille-Provence au chapitre 45 - nature 4582 (compte de tiers).

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Conseiller Délégué
Espace Public et Voirie

Christophe AMALRIC